

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024 Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN	

Délibération DC 2024-131

Avenant Plan de financement - Projet de mise en conformité de la crèche de Quillan

Date de convocation : 29 octobre 2024	Liste des délibérations affichées le : 8 novembre 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 44 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 27	Autres absents : 9	Votants : 48

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Madeleine PUJOL (Puivert), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jean-Claude MICHELOU (Axat) à Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Francis SAVY (Mazuby), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) à Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Pierre CASTEL (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THÉNARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Daniel CALVI (Ginoles), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoît).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Lors de sa séance du 7 mars dernier, la collectivité validait le projet de mise en conformité de la crèche de Quillan, issu de l'actualisation de la réglementation spécifique à l'accueil du jeune enfant en structure d'accueil collective.

Pour rappel ce projet de rénovation bâtementaire s'élève à **180 500 € H.T**, et consiste à garantir principalement la mise aux normes de l'espace de préparation des repas, l'aménagement de ceux dédiés au personnel, la réfection de la buanderie ainsi que du hall d'entrée.

Le plan de financement initial, pour lequel des aides ont été sollicitées auprès des partenaires est le suivant :

DOSSIER		Charges
Maîtrise d'œuvre	7%	11 300 €
Etude – Bureau de contrôle	5%	8 100 €
Travaux	88%	161 100 €
Total Charges		180 500 €

		Recettes
CAF	50 %	90 000 €
CD 11 Contractualisation Solidaire	22 %	39 400 €
MSA	8 %	15 000 €
CCPA Autofinancement	20 %	36 100 €
Total Recettes		180 500 €

Toutefois, la CAF, après une étude approfondie de notre demande serait finalement en mesure d'augmenter sa participation au projet à hauteur de **60%**.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la prestation de maîtrise d'œuvre confiée le 03/07/2023 au cabinet d'architecte *Villes&Vies* de Limoux à la suite d'une consultation simplifiée pour satisfaire à cette mission de rénovation,

En application de la réglementation spécifique à l'accueil des enfants en structure d'accueil collective définie selon le code de l'action sociale et des familles, renforcée par le décret bâtimentaire du 31/08/2021 relatif au secteur de la Petite Enfance, renforcé par le bâtimentaire du 31/08/2021 relatif au secteur de la Petite Enfance,

Après avoir réévaluer le montant du projet à la suite des préconisations de la PMI DC 2024-064,

Et considérant la proposition de la CAF de pouvoir abonder le projet à hauteur de 60 % du montant global de la rénovation,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	43	Suffrages exprimés	47
Retraits avant vote	0	Pour	47
Abstentions	0	Contre	0

Article 1 : REAFFIRME sa volonté de « continuer la rénovation et la mise en conformité des structures d'accueil » à travers le projet d'extension et de mise en conformité de la crèche de Quillan.

Article 2 : APPROUVE, par conséquent, l'actualisation du plan de financement prévisionnel des travaux ci-après qui prévoit de minorer la participation du département dans le but de limiter le recours à l'enveloppe consacrée à la « contractualisation solidaire ».

		Recettes
CAF	60 %	108 300 €
CD 11 Contractualisation Solidaire	12 %	21 100 €
MSA	8 %	15 000 € (notification reçue le 26/09/2024)
CCPA Autofinancement	20 %	36 100 €
Total Recettes		180 500 €

S'agissant du calendrier prévisionnel, celui-ci, à la suite d'un refus conforme de l'ABF sur la première esquisse est donc ainsi réajusté :

1. Novembre 2024 : Dépôt du second permis de construire.
2. Janvier 2025 : Dossier de consultation des entreprises [DCE]
3. Février 2025 : Mise au point des marchés de travaux [MDT]
4. Direction de l'exécution des contrats de travaux [DET]
 - Mai à Juin 2025 : Travaux sur existant et préparation du chantier (fonctionnement de la crèche assurée)
 - Juillet 2025 : Travaux de gros œuvre. (nécessité de fermeture de l'établissement).
5. Septembre 2025 : Assistance aux opérations de réception [AOR]

Article 3 : AUTORISE le Président à actualiser les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers ainsi qu'à engager les dépenses relatives à ces investissements conformément au plan de financement précité, dès la réception des notifications afférentes de la CAF et le CD11.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 03/12/24
- ❖ et de sa publication le 03/12/24